



Comité Régional des Services de Transport

EST MOSELLAN

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

**Réunion du 6 novembre 2017 à 19h00
Salle du Conseil à HOMBURG-HAUT**

DIRECTION DES
TRANSPORTS
ET DE LA MOBILITE

Service Offre de Transport
et Territoires (SO2T)

Tél. : 03.88.33.61.56



Le présent relevé de conclusions ne reprend pas l'intégralité des débats mais en présente une synthèse. Certains éléments de réponse ont été ajoutés post-réunion dans le présent relevé.

Le relevé de conclusions et la présentation réalisée lors du COREST Est Mosellan, sont mis en ligne sur le site internet www.grandest.fr de la Région Grand Est à la rubrique MES SERVICES // Comités régionaux des services de transport.

M. MULLER, Maire de Hombourg-Haut accueille les participants dans les locaux communaux et souligne l'importance de faire connaître la desserte ferroviaire régionale locale. Des informations ont été insérées dans le bulletin municipal, dans ce but. Il souhaiterait voir la gare rénovée sur un axe permettant un développement conséquent. Le maire de Hombourg-Haut œuvre pour que les comportements des habitants évoluent vers une meilleure utilisation de l'offre de transports collectifs.

Propos introductifs

M. CASSARO, Président du COREST de l'Est Mosellan, souligne la diversité des participants à ce COREST, instance de concertation, ouverte à tous et qui se réunit de façon annuelle, complétée par des groupes permettant d'approfondir les échanges sur une problématique ciblée. Ces réunions permettront notamment de recenser les besoins, et de travailler les adaptations de l'offre et des services, dans un souci d'amélioration du réseau proposé par la Région Grand Est. Ouverts aux débats sur l'ensemble des besoins et modes de transport présents sur les territoires, et aux questions liées à l'intermodalité, les COREST permettront plus particulièrement d'assurer un suivi partagé d'un ensemble de lignes régionales ferroviaires et routières. La Région garde le souci de la proximité qui se traduit avec l'implantation de 12 agences de la région sur l'ensemble du territoire.

L'année 2017 a été riche en événements, illustrant l'ambition du Grand Est pour les mobilités.

Tout d'abord avec une nouvelle convention TER unifiée signée depuis fin 2016. Le Grand Est, qui a fait du transport sa priorité, est la 1^{ère} Région de France à avoir signé une convention d'exploitation depuis la fusion des régions. Le Grand Est et SNCF Mobilités consolident ainsi leur engagement pour 8 années supplémentaires afin de favoriser la mobilité des usagers des transports régionaux.

Avec le transfert de compétence des transports interurbains et scolaires avec les 10 départements au 1^{er} janvier 2017.

Puis avec le budget transport, 1^{er} poste budgétaire de la collectivité. Près de 850 millions d'euros consacrés à la politique transport en 2018, dont plus de 430 millions d'euros pour le fonctionnement annuel du TER, plus de 150 millions d'euros en investissement (infrastructure, matériel roulant, gares) et 250 millions d'euros pour le Transport Interurbain et Scolaire.

1. Actualités de la politique Transports de la Région Grand Est

1.1. Nouvelle gamme tarifaire :

La mise en place d'une nouvelle gamme tarifaire harmonisée à l'échelle Grand Est effective depuis le 1^{er} septembre 2017, découle directement de la nouvelle convention TER. La Région a d'abord souhaité simplifier les tarifications actuellement présentes sur les trois territoires, alsacien, champardenais et lorrain, en proposant une tarification applicable sur

l'ensemble du réseau TER de la Région Grand Est. Elle s'applique ainsi désormais sur des parcours plus longs que les anciennes gammes tarifaires, notamment pour des trajets entre les 3 anciennes Régions où les usagers peuvent bénéficier de tarifs bien plus avantageux que les tarifs nationaux. La Région Grand Est a également souhaité, pour cette nouvelle tarification harmonisée, s'appuyer sur des principes de simplicité et de lisibilité.

Les avantages de la nouvelle gamme tarifaire sont multiples :

- des tarifs plus simples pour tous les habitants du Grand Est, sur un périmètre élargi ;
- ajustement des principes tarifaires pour garantir l'équité en faveur de tous les publics, sans se limiter aux statuts ;
- une gamme complète répondant aux besoins de chacun : abonnements à prix attractif, notamment pour les jeunes ; cartes de réduction avantageuses ; tarifs solidaires valables dans tout le Grand Est ;
- convergence avec les gammes tarifaires urbaines pour favoriser l'intermodalité, et la synergie entre les réseaux ;
- lutter contre la concurrence du covoiturage ou des autocars privés grâce à des tarifs attractifs ;
- le TER est partout moins cher que la voiture.

M. CASSARO précise que les recettes perçues avec la vente des titres TER couvrent moins d'un tiers du coût de production de la SNCF pour assurer le fonctionnement quotidien du réseau régional ; les 2/3 étant versés par la Région via la Convention TER.

Il commente le tableau tarifaire synthétisant quelques exemples de prix sur diverses distances et précise que les réductions les plus marquantes sont relevées sur de longues distances pour les jeunes de -26 ans bénéficiant des nouveaux abonnements Primo en comparant les tarifs des anciens abonnements élèves étudiants apprentis (AEEA) sur des distances similaires.

1.2. Transport interurbain et scolaire :

M. CASSARO rappelle la démarche volontariste du Grand Est, qui a souhaité, par souci de cohérence, assumer les compétences interurbaines et scolaires dès le 1^{er} janvier 2017. La loi prévoyait en effet le transfert en deux temps : au 1^{er} janvier 2017 des lignes routières interurbaines et au 1^{er} septembre 2017 des lignes routières scolaires. Aujourd'hui, l'ensemble des services transférés représente plus de 3500 circuits scolaires, qui transportent 235 000 élèves. Le réseau régional transféré, c'est aussi 326 lignes routières (régulières + transport à la demande). Pour permettre à ces 10 réseaux de fonctionner, une centaine d'agents des Départements ont été transférés à la Région et installés dans 10 Agences Territoriales. Sur un plan budgétaire, cette nouvelle compétence représente plus de 245 millions d'euros.

Cette vue d'ensemble recouvre cependant des situations très variées, puisque la Région hérite de 10 réseaux départementaux avec des histoires et des pratiques différentes en matière, par exemple, de niveau de service et de tarification. Aussi, au-delà de la nécessité de faire converger à terme les réseaux, démarche pour laquelle la Région a engagé une analyse d'ensemble avec une assistance spécialisée ; c'est avant tout le principe de la continuité de service qui a été appliqué pour cette rentrée 2017.

Le pôle transport de l'agence territoriale de Metz en charge du Réseau Tim présente les caractéristiques et les particularités de son réseau.

2. Vie des lignes régionales

- **Trafic, régularité, suppressions**
- **Travaux sur le réseau (bilan 2017 et à programmés en 2018)**
- **Investissements dans les gares**

La SNCF présente le bilan de régularité, de trafic, des suppressions de dessertes des lignes TER comprises dans le bassin Est Mosellan pour 2016 et 2017 (6 premiers mois de l'année). Leur présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

Remarques des participants au COREST et réponses :

Tarifification TER Grand Est :

- En réponse à un usager demandant s'il était possible d'augmenter la réduction liée à la carte Presto au-delà de 30% de réduction (par exemple en augmentant le coût de la carte), il est indiqué qu'un équilibre a été trouvé pour donner son intérêt à la carte tout en ciblant une aide plus importante pour les utilisateurs de moins de 26 ans via la carte Primo.
- Un agent SNCF, concernant l'évolution tarifaire mise en place en septembre 2017, constate une bonne diffusion de l'information au moment du lancement et une bonne acceptation des usagers par la suite.

Communication sur le COREST :

- En réponse au représentant de l'Agglomération de Forbach sur l'absence de communication sur la tenue de ce COREST dans la presse, il est précisé que l'information a été relayée auprès de la presse régionale et locale, qui a par ailleurs fait état de la tenue de cette réunion dans un article paru dans le Républicain Lorrain le 28 octobre et que d'autres media locaux radio et tv ont été associés.

Accès au réseau ferroviaire :

- Un usager souligne le développement de l'offre dans le cadre du cadencement mis en place en 2016, mais que le souci rencontré par certains habitants était d'avoir les moyens d'accéder aux gares.

La Région indique que parallèlement à l'amélioration de desserte, elle accompagne les projets d'aménagement favorisant l'intermodalité autour des gares au moyen du dispositif DIRIGE.

Correspondances en gares :

- Un usager interroge l'impact de navettes telles que celle mise en place pour l'accès à la gare de Saint-Avold.

Il s'agit d'une ligne express (mise en œuvre par l'Autorité Organisatrice de Mobilité Durable, à savoir la CA Saint-Avold Synergie) permettant de relier le centre-ville de Saint-Avold à la Gare située sur la commune de Valmont.

- Un représentant de l'association d'usagers sarrois VCD, précise que la liaison express de la gare de Saint Avold est actuellement à la demande le dimanche. Il interroge par ailleurs l'assurance des correspondances car-train en gare de Sarreguemines pour aller vers Bitche.

Remarque post COREST : des ajustements ont été apportés au 8 janvier 2018 sur l'horaire de départ du car N°55417 au départ de Sarreguemines afin d'en sécuriser la correspondance avec le train N°834861 (notamment en cas de faible retard du train).

Investissements et travaux sur les lignes :

- Un représentant de l'Agglomération de Sarreguemines, interroge le statut de la voie ferrée entre Sarreguemines et Bitch. Quel niveau est le niveau de maintenance ?

SNCF Réseau indique que la ligne est neutralisée, qu'il n'y a plus de maintenance et que le transport militaire n'y est plus autorisé.

Investissements dans les gares :

- Un représentant de l'Agglomération de Forbach regrette que l'accès au Pôle d'Echange Multimodal de la Rotonde à Forbach ait dû être fermé suite à des problèmes de dégradations et de vandalisme. Il s'agit d'un investissement important pour lequel les partenaires Etat, Région et Europe ont fortement investi aux côtés de l'agglomération de Forbach afin que les usagers puissent disposer d'un parking gratuit facilement accessible depuis la gare.

M. CASSARO souligne qu'il convient de maintenir l'équipement accessible en toute sécurité. SNCF Mobilité indique que des réunions ont lieu avec le commissariat de Police afin de coordonner la présence des forces de l'ordre, que SNCF Gares et Connexions allait mettre en place un gardiennage et investir dans un système de vidéoprotection au cours du premier trimestre 2018.

3. Desserte et évolutions

- **Adaptations SA2017**
- **Evolutions 2018**

La Région présente le bilan des modifications de desserte au service annuel de 2017 ainsi que les évolutions pour le service annuel à venir. Leur présentation est jointe en annexe du présent relevé de conclusions.

4. Divers

- **Perspectives d'évolution du matériel roulant transfrontalier**
- **Système d'information multimodale (SIM) Simplicim Lorraine**

La Région présente les évolutions à venir sur le matériel roulant transfrontalier (les éléments sont disponibles en ligne avec la présentation du COREST).

Remarques des participants au COREST et réponses :

Perspective d'évolution du matériel roulant transfrontalier :

- Un représentant de l'Agglomération de Forbach intervient pour rappeler l'historique de la desserte franco-allemande entre Metz et Sarrebruck. Le matériel actuellement utilisé permet 17 allers-retours par jour en semaine : 2 directs Metz <-> Sarrebruck en matériel ATER-X73900 unité double et 15 liaisons en correspondance à Forbach : AGC Z24500 entre Metz et Forbach et ATER-X73900 entre Forbach et Sarrebruck, un quai de la gare de Forbach ayant été aménagé pour une liaison « quai à quai ».

Il confirme l'attente forte sur la mise en place future de matériel Régiolis transfrontaliers qui permettront d'augmenter le nombre de liaisons directes.

La Région précise que les commandes pourront être réalisées au cours de l'année 2018, les délais de construction et de mises en services dépendront des capacités du constructeur.

- Un usager indique que le matériel Régiolis (dans sa future version transfrontalière) pourrait offrir des liaisons vers Luxembourg Coblenz-Mannheim et que cela mériterait d'être travaillé de manière plus approfondie.
- Le représentant de l'association d'usagers sarrois regrette que les horaires de la liaison Sarrebruck-Metz ne permettent de meilleure correspondance avec les trains arrivant de Mannheim à Sarrebruck.

Périodes de desserte allégée :

- Un usager indique que les périodes d'allègement de services concernent un nombre important de voyageurs occasionnels. Les deux creux de desserte en milieu de matinée et d'après-midi défavorisent ce type d'usage.

La Région indique examiner les fréquentations et adapter l'offre afin de répondre au mieux aux besoins différents des usagers en périodes de vacances (fêtes de fin d'années et vacances estivales).

Mise en place d'une AOT unique :

- A la question de l'opportunité de mise en place d'une AOT unique sur un bassin tel que celui du Val de Rosselle, la Région indique que la complexité actuelle est d'harmoniser les compétences transférées à son échelle (TER, Transport interurbain et scolaires à l'échelle de 10 départements) et que cette perspective est trop compliquée à ce stade.

Tram-Train Forbach Sarrebruck :

- Le représentant de la députée rappelle le projet porté par l'Eurodistrict Sarre-Moselle de création d'une ligne Tram-Train entre Forbach et Sarrebruck et souhaite connaître la position de la région à ce sujet.

M. CASSARO rappelle que la priorité régionale est de pérenniser les lignes existantes. Si différentes études montrent l'intérêt d'une nouvelle infrastructure, l'Eurodistrict a la possibilité de solliciter la Région.

- Le représentant de l'agglomération de Forbach souligne le faible enthousiasme des élus Sarrois envers ce projet. Ce projet est différent du tram train Sarrebruck Sarreguemines qui emprunte un réseau préalablement existant. L'offre actuelle permet autant de liaisons de Forbach à Sarrebruck qu'entre Sarrebruck et Sarreguemines.

Lien Sarre-Grand Est :

- Le représentant du Ministère des informations européennes du Land de Sarre souligne l'intérêt d'associer la Sarre à ce type d'échange. Il indique que chaque changement est un nouveau chantier et que les réflexions menées dépassent l'échelle d'une année. Concernant l'amélioration de l'offre, il estime que la meilleure piste est de suivre la réponse à la demande.

Participation aux frais de péages autoroutier sur l'A4 :

- Le représentant de la députée interroge la position de la Région suite à l'arrêt de subvention aux abonnés de l' par le Département de la Moselle.

M.CASSARO précise que le Département s'est retiré d'une intervention volontaire et qu'il n'y a pas de rôle de la Région dans ce domaine dans les compétences transférées.

Lignes capillaires voyageurs :

- Le membre présent du CESER Grand Est, interroge SNCF Réseau sur les lignes capillaires de transport de voyageurs qui pourraient être menacées de ralentissements.

SNCF Réseau indique que le réseau capillaire n'est pas abandonné et que des travaux sont programmés.

- Le membre du CESER demande si la Région envisage de solliciter le levier d'une redevance sur le transit des poids lourds.

M. CASSARO indique que la Région ne s'interdit pas d'expérimenter ce sujet.

Liaisons Forbach-Luxembourg :

- Suite à l'interrogation d'un usager sur les possibilités de la ligne Béning-Bouzonville, de délester l'accès vers le Luxembourg, M. CASSARO précise que la voie est double et électrifiée et qu'il souhaite l'étude la faisabilité d'une ouverture supplémentaire de l'Est Mosellan vers le Luxembourg.

Conclusion des échanges

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, M. CASSARO remercie les participants, souligne la complémentarité dans l'assistance des interventions politiques, techniques et de la qualité des interventions d'usagers.

Il précise que deux thématiques seront abordées en groupe de travail concernant les liaisons transfrontalières d'une part et concernant la communication d'autre part.

Le prochain COREST se tiendra avant la trêve estivale de 2018 (période plus propice aux réunions de fin de journée). En 2016 et 2017, l'automne a été privilégié en raison du calendrier électoral.

M. CASSARO invite les participants à poursuivre les échanges autour d'un verre de l'amitié offert par la Ville de Hombourg-Haut.

Liste des présents/excusés du COREST Est Mosellan

Présidence du COREST :

M. Alexandre CASSARO, Président du COREST Est Mosellan, Conseiller Régional du Grand Est

Elus et leurs représentants :

Elus :

M. Laurent MULLER, Maire de Hombourg-Haut,
M. Bernard PETRY, 1er adjoint au Maire de Hombourg-Haut,
M. David DONNEZ, membre du Conseil Economique Social et Environnemental Régional,
M. Dominique LIMBACH, Vice-Président de la Communauté d'Agglo de Sarreguemines-Confluences,

Représentants :

M. Umit YILDIRIM, Attaché Parlementaire de Mme Hélène ZANNIER, députée,
M. Bernard HOELLINGER, Conseiller Technique des Affaires Ferroviaires de l'Agglo de Forbach,
M. Martin NIEDERMEYER, Saarland Ministerium Für Finanzen und Europa,
M. Benoit SIAT, chargé de mission du CESER

Associations, syndicats et usagers :

M. Denis DELLINGER, FGAAC CFDT,
M. Pierre SPACHER, CLCV,
M. Jean-Pierre WEINAUG, usager,
M. Mohamed BOULAKDOUR, usager,
Mme Lili MANGIN, usagère,
M. Jean UMBER, usager,
M. Thierry HILLEBRAND, agent SNCF,

SNCF Mobilités - Metz :

Mme Anne-Marie MAZZONI, responsable de ligne
M. Noel LESCASSE, responsable production
M. Didier WALLERICH, directeur des affaires publiques et de la communication externe

SNCF Réseau - Strasbourg :

M. Eric WITTENMEYER
M. Xavier BELLOUET

Région Grand Est :

Mme Adeline DIEBOLD NICO, Adjointe au directeur des Transports et de la Mobilité
Mme Marie-Pierre AUGUSTIN, Directrice Agence Territoriale de Metz
M. Pascal JACQUES, Responsable Service opérationnel Est, Pôle Transport, Agence Territoriale de Metz
M. Guillaume LETERME, Chargé de mission Offre de Transport et Territoires

Média :

Mme Julie CHAPUT, radio Mélodie,

Excusés :

M. Céleste LETT, Maire de Sarreguemines,
M. Didier MARTIN, Préfet de la Moselle